

Du contrôle à la gestion communautaire : Regard personnel sur 30 années d'évolution de la pêche artisanale et de l'aquaculture en Océanie

Timothy Adams¹

Introduction

Il y a trente ans, j'ai été recruté par le Programme pêche côtière de la Communauté du Pacifique (CPS). Je travaillais alors depuis sept ans au sein de la Division pêche du ministère fidjien des Industries primaires, les deux dernières en tant que directeur par intérim. Aux Fidji, je me consacrais surtout à la pêche côtière et à l'aquaculture, secteurs où se posaient le plus de problèmes et qui représentaient l'essentiel de la charge de travail de la division. La pêche thonière occupait indéniablement une place importante aux Fidji : une flottille locale de canneurs alimentait en bonite la conserverie PAFCO et la pêche à la palangre de thon jaune et de thon obèse destinés à l'exportation suscitait un intérêt croissant (le germon n'était pas encore ciblé en priorité par les palangriers locaux). Toutefois, la filière thonière n'impliquait qu'un nombre relativement limité d'acteurs, alors qu'on les comptait par milliers dans la pêche artisanale et l'aquaculture. Ces secteurs soulevaient également des questions constitutionnelles majeures, telles que les droits de propriété et d'exploitation de la ressource, qui suscitaient des conflits entre communautés voisines, la surexploitation par les artisans pêcheurs des invertébrés destinés à l'exportation, la nécessité de surveiller des centaines de points de débarquement et des dizaines de marchés et un besoin apparemment illimité de connaissances scientifiques, non seulement pour évaluer les limites à imposer à l'exploitation de milliers de stocks de poissons récifo-lagonaires, mais aussi pour recueillir des données biologiques et écologiques de base sur des espèces de poissons peu étudiées (à l'époque) par les scientifiques des pays développés. Et dans le domaine de l'aquaculture artisanale, il fallait déployer d'inlassables efforts pour mettre au point des systèmes d'exploitation suffisamment rentables pour justifier que les populations rurales y investissent leur temps.

J'ai occupé le poste de Spécialiste de l'halieutique côtière à la CPS pendant cinq ans avant de monter en grade en 1997 pour devenir le premier² Directeur de la Division ressources marines de la CPS (aujourd'hui la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, ou FAME). À ce poste, j'ai continué à travailler davantage avec le Programme pêche côtière, qui est resté sans directeur jusqu'en 2005, tandis que le Programme pêche hautu-

rière, sous la direction de Tony Lewis, n'avait nullement besoin que je m'immisce dans ses activités de tout premier ordre. Dix ans plus tard, j'ai quitté un poste qui était devenu celui d'un cadre moyen au sein d'une structure de plus en plus centralisée pour me plonger pendant 15 ans dans la pêche thonière. J'ai d'abord aidé le Service des pêches et des ressources marines de Nauru à mettre en œuvre à l'échelon national le régime d'allocation des journées de pêche à la senne des parties à l'Accord de Nauru. J'ai ensuite occupé le poste de Directeur de la Division de la gestion des pêches de l'Agence des pêches du Forum (FFA), avant de travailler à temps partiel comme conseiller en gestion des pêches hauturières auprès du ministère de la Gestion des pêches et de la Valorisation des ressources de Kiribati.

En cette Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, c'est donc avec un grand intérêt que j'ai reçu la demande de la CPS m'incitant à abandonner les thonidés pour quelques jours afin de déterminer ce qu'il était advenu de nos plans et de nos espoirs d'il y a 30 ans. Est-ce que, par exemple, comme le suggérait Bob Johannes en 1994 et 1998, un nouveau modèle s'est imposé dans la gestion des ressources halieutiques côtières ? Johannes prônait l'adoption d'une nouvelle approche moins axée sur les données « objectives » que sur la collecte d'informations auprès des personnes pratiquant la pêche. Selon lui, « la recherche halieutique conventionnelle nécessite la collecte de données sur de longues périodes avant de pouvoir fournir des réponses tangibles, alors qu'il est généralement nécessaire de prendre immédiatement des décisions de gestion et qu'une démarche empirique, où les erreurs font partie du processus d'apprentissage, serait mieux adaptée au contexte océanien ». La gestion des pêches côtières en Océanie correspond-elle désormais à la « fusion de méthodes conventionnelles, qui impliquent notamment la collecte de données selon des critères spécifiques d'échantillonnage dans le but de tester des hypothèses, et d'une démarche moins axée sur les données telle que préconisée par Johannes », conformément aux prévisions de Dalzell *et al.* (1996) ?

Le présent article présente mon point de vue personnel en la matière³. Ces dernières années, la littérature scientifique et les connaissances se sont considérablement enrichies, et je n'ai pas eu le temps matériel de réaliser une étude analogue à la Situation des pêches côtières et de l'aquaculture, que nous avions produite en 1995 et 1996 (Dalzell *et al.* 1996, Adams 1996) puis en 2008 (Adams *et al.* 2008), et qui a été reprise par la CPS en 2013 (Anon 2013). Je crains donc que le présent article ne contienne un grand nombre de généralisations et d'opinions personnelles. Il ne s'agit ni d'une revue de littérature ni d'un outil d'aide à la programmation. J'espère toutefois que ces comparaisons informelles entre le passé et le présent donneront matière à réflexion.

Il est difficile de trouver une définition du terme « artisanal » qui convienne à tout le monde. La pêche artisanale dont il est question dans le présent article désigne la petite pêche familiale ou communautaire, pratiquée à des fins exclusives de subsistance ou comme source de revenus d'appoint. Le terme exclut la pêche et les activités halieutiques et aquacoles menées par des entreprises commerciales.

¹ Consultant spécialisé dans les questions halieutiques. Courriel : tim.adams@gonedau.com

² On notera que l'intitulé du poste de Coordonnateur du Programme pêche côtière avait été modifié pour créer ce « premier » poste de directeur.

³ La plupart des directeurs des pêches de la région ont été invités par courriel à indiquer les principales questions qui leur avaient été récemment soumises pour le secteur de la pêche côtière et de l'aquaculture et à formuler tout commentaire qu'ils jugeraient utile, mais très peu y ont répondu. La surabondance des questionnaires de ce type semble être un problème croissant.



Tahiti, Polynésie française, 1970. (Crédit photo : © Val Hinds, CPS)

La pêche côtière en Océanie, hier et aujourd'hui

Hier : le contexte en 1992

- Le Pacifique Sud (nom donné à la région Pacifique à l'époque) comptait environ 6,5 millions d'habitants, dont 62 % en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pays dans lequel, sur quatre millions d'habitants, seuls 25 % vivaient sur le littoral. La population côtière totale de la région était donc estimée à environ 3,25 millions d'habitants, soit l'équivalent d'une ville continentale de taille moyenne répartie sur une superficie océanique de 29 millions de km² (Dalzell *et al.* 1996).
- De nombreux pays océaniques étaient devenus « macrocéphales », une part importante de leur population étant regroupée dans une capitale ou sur une seule île, ceci s'accompagnant souvent d'une érosion des traditions et des savoirs relatifs à la protection des ressources marines.
- L'aquaculture faisait l'objet d'expérimentations depuis plus de 50 ans et l'exportation de produits relativement non périssables issus de la pêche côtière, tels que la bêche-de-mer et la nacre, était établie depuis plus d'un siècle. La pêche côtière vivrière était pratiquée depuis plus de 40 millénaires. En dépit de l'immensité de l'océan qui les entourait, les pêcheurs océaniques⁴ n'avaient pas accès à des plateaux continentaux étendus et peu profonds, et les milieux récifo-lagonaires côtiers étaient fragiles, de taille relativement limitée et sujets à la surexploitation. On pourrait donc considérer que la pêche côtière en Océanie était parvenue à maturité bien avant les années 1990, tandis qu'il y avait peu de marge pour une augmentation pérenne de l'activité autour de la plupart des îles et que la crainte d'une surexploitation de la ressource grandissait, exacerbée par la désintégration des structures traditionnelles de gouvernance.
- Dans bien des pays, le développement de la pêche commerciale paraissait se faire dans la précipitation et sans garde-fous adéquats, certains responsables de la planification économique se faisant une fausse idée du potentiel de productivité des ressources halieutiques côtières⁵. Souvent, les pouvoirs publics ne prenaient en outre pas la mesure de l'ampleur et de l'importance de la pêche de subsistance (familiale ou villageoise non commerciale). La consommation moyenne de poisson par habitant dans la plupart des pays océaniques était bien supérieure à celle des populations continentales. C'est d'ailleurs toujours le cas, même si la consommation de poisson semble avoir augmenté dans le reste du monde au cours des 30 dernières années avec l'expansion de l'aquaculture.
- On craignait à l'époque que la poussée de la demande chinoise de produits de la mer exotiques ne constitue une menace supplémentaire pour les ressources halieutiques côtières océaniques. Ainsi, Crocombe (1994) estimait que l'un des plus grands enjeux de la gestion des pêcheries et de la propriété du domaine maritime tenait à l'influence grandissante de l'Asie du Nord-Est et du Sud-Est. Il considérait de plus qu'une augmentation de la pression exercée par les pays asiatiques pour accéder aux ressources côtières de la région provoquerait inmanquablement des conflits avec les régimes de propriété traditionnels.
- À l'époque, on ne publiait pas de bilan régional périodique sur l'état de la production halieutique côtière et aquacole semblable aux rapports d'évaluation de la pêche thonière de la CPS (Kearney 1981, Hampton *et al.* 1999, Hare *et al.* 2021, par exemple) et il était impossible d'évaluer l'état des pêcheries de capture côtières par rapport à des cibles et à des limites spécifiques.

C'est notamment sur la base de ces thématiques qu'a été établi en 1996 un document de réflexion sur l'avenir institutionnel du Programme pêche côtière de la CPS, examiné lors de la 26^e Conférence technique régionale sur les pêches de la CPS⁶.

⁴ À l'exception de ceux du sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

⁵ Souvent exprimée en termes enthousiastes tels que « la prodigieuse abondance des ressources récifales ».

⁶ <https://purl.org/spc/digilib/doc/sjzr>.

Hier : la production du secteur en 1992

Au début des années 1990, Dalzell et Adams (1994) ont estimé la production annuelle totale de la pêche côtière des pays insulaires membres de la CPS en calculant la moyenne de la période de quatre ans comprise entre 1989 et 1992 (tableau 1).

Bien que fort approximatifs, ces chiffres ont été très révélateurs, car jamais auparavant on n'avait tenté de réaliser une telle estimation à l'échelle de la région. Ils ont montré que la valeur nominale de la production halieutique côtière (obtenue en affectant une valeur commerciale à la pêche de subsistance) était

sans doute proche de celle de la pêche thonière pour les pays océaniques (sur la base de la valeur des prises débarquées par les thoniers océaniques complétée par les recettes des licences de pêche). Il convient de noter que, pour l'essentiel, la valeur de la production halieutique côtière provenait de la pêche de subsistance ainsi que de la pêche artisanale, matérialisée par la vente à l'échelle des villages des prises des pêcheurs non professionnels.

Des analyses beaucoup plus fines ont été réalisées depuis, notamment par Bob Gillett et ses divers collaborateurs, et nous y reviendrons plus loin.

Tableau 1. Production annuelle moyenne de la pêche côtière dans le Pacifique Sud, 1989–1992.

Prises	Poids (t)	Valeur nominale (USD)
Poissons de récif et de fond d'intérêt commercial	10 476	26 034 723
Poissons pélagiques côtiers d'intérêt commercial	4 419	14 708 216
Poissons des estuaires d'intérêt commercial	1 586	4 280 170
Crustacés d'intérêt commercial	1 903	15 343 502
Holothuries d'intérêt commercial (transformation à hauteur de 10 % du poids de l'animal frais)	1 717	12 371 240
Troca, burgau et nacre d'intérêt commercial (poids entier)	2 147	8 688 686
Total des prises d'intérêt commercial	24 609	83 353 790
Total des prises de subsistance	80 049	160 323 747
Prises totales annuelles de la pêche côtière	104 658	243 677 346



Nauru, 2018. (Crédit photo : © Ariella D'Andrea, CPS)

Hier : les capacités institutionnelles nationales en 1992

Il a toujours été difficile pour la CPS de quantifier les capacités institutionnelles nationales, car il faut pour ce faire solliciter régulièrement des informations de la part des services nationaux des pêches, à moins que ces derniers ne publient des rapports annuels incluant leur organigramme et leurs programmes de travail. La CPS a tenté de réunir ces informations en 1995 à l'occasion d'un séminaire exceptionnel de deux semaines consacré à la gestion des ressources halieutiques côtières du Pacifique Sud

(Adams *et al.* 1995), coorganisé avec la FFA. Il a toutefois fallu reconnaître que le document produit était incomplet en raison du caractère fragmentaire des réponses fournies par les pays. Si, à deux exceptions près, tous les pays insulaires membres de la CPS avaient peu ou prou répondu au questionnaire transmis (portant sur les effectifs, le budget, les niveaux de formation, les domaines prioritaires, etc.), rares étaient ceux à avoir répondu à toutes les questions ou à disposer des données pour ce faire.

Tableau 2. Capacités institutionnelles des services des pêches des pays insulaires membres de la CPS au début des années 90.

Pays insulaire membre de la CPS	Effectifs	Budget
Samoa américaines	15	450 000 USD
Îles Cook	78	4 026 020 USD
États fédérés de Micronésie	pas de données	pas de données
Fidji	112	pas de données
Polynésie française	79	5 500 000 USD
Guam	pas de données	750 000 USD
Kiribati	pas de données	pas de données
Îles Marshall	données uniquement disponibles pour la mariculture : 8	données uniquement disponibles pour la mariculture : 448 000 USD
Nauru	3	pas de données
Nouvelle-Calédonie (Service territorial de la marine marchande et des pêches maritimes)	5	75 000 USD
Niue	2	pas de données
Îles Mariannes du Nord	pas de données	500 000 USD
Palau	pas de données	227 000 USD
Papouasie-Nouvelle-Guinée (Service des pêches et des ressources marines)	164	6 830 000 USD
Pitcairn	0	0
Samoa	pas de données	pas de données
Îles Salomon	24	pas de données
Tokelau	3	23 000 USD
Tonga	pas de données	pas de données
Tuvalu	pas de données	pas de données
Vanuatu	pas de données	240 000 USD
Wallis et Futuna	pas de données	pas de données

(La plupart des estimations sont fondées sur des données de 1993.)

Aujourd'hui : le contexte en 2022

- La population totale des pays insulaires membres de la CPS est désormais estimée à quelque 12,4 millions d'habitants, soit environ le double du chiffre de 1992.
- À la différence de 1992, il existe désormais un ensemble de cadres régionaux portant notamment sur la pêche côtière et l'aquaculture :
 - ✎ la *Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050* du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (<https://www.forumsec.org/2050strategy/>) ;
 - ✎ la *Feuille de route sur l'avenir des pêches en Océanie* adoptée par les dirigeants océaniques (<https://www.ffa.int/node/1569> et <https://fame1.spc.int/en/publications/roadmap-a-report-cards>) ;
 - ✎ *Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa* (<https://purl.org/spc/digilib/doc/gz5dr>) ;
 - ✎ la prochaine *Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique* (<https://purl.org/spc/digilib/doc/t6a72>) ;
 - ✎ le *Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique 2021–2025* (<https://purl.org/spc/digilib/doc/5fgmk>) ; et
 - ✎ le *Cadre régional pour la biosécurité aquatique* (<https://purl.org/spc/digilib/doc/oufbj>).

Aujourd'hui : la production du secteur en 2022

La compilation par Bob Gillett des informations relatives à la contribution de la pêche aux économies des pays océaniques (Gillett 2016) et la dernière édition des profils de pays de la pêche établis par la FAO pour la région Pacifique (Gillett and Tauati 2018) sont des documents beaucoup plus précis et complets que nos premières tentatives de quantification au début des années 1990. Il n'existe toutefois pas à ma connaissance de synthèse plus récente de la production halieutique côtière océanique ou des données d'exploitation.

En apparence, alors que la population humaine a doublé, la production halieutique côtière n'a progressé que de 50 % environ. Il serait toutefois malavisé de procéder à une comparaison directe de ces deux estimations (à savoir Gillett 2016 et Dalzell *et al.* 1996), puisqu'il est fort possible que les marges d'erreur (en particulier pour la première estimation d'une moins grande précision) soient plus importantes que la différence apparente entre les deux valeurs et parce que les méthodes employées dans les deux études sont très différentes, avec notamment la prise en compte des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages par Gillett.

Une analyse poussée de ces éléments déborde du cadre du présent article. Il ressort toutefois clairement de ces deux estimations qu'à l'échelle de la région, les prises de la pêche côtière vivrière étaient et demeurent bien supérieures à celles de la pêche commerciale.

Tableau 2. Production annuelle moyenne de la pêche côtière dans le Pacifique Sud, hier et aujourd'hui.

Prises	Poids (t)	Valeur nominale (USD)	Valeur unitaire (USD/kg)
1989–1992 Prises régionales annuelles de la pêche commerciale	24 610	83 353 800	par catégorie
2014 Prises régionales annuelles de la pêche commerciale	53 753	215 012 000	4,00
1989–1992 Prises régionales annuelles de la pêche vivrière	80 050	160 323 700	2,00
2014 Prises régionales annuelles de la pêche vivrière	110 183	231 383 300	2,10
1989–1992 Prises totales annuelles de la pêche côtière	104 660	243 677 500	
2014 Prises totales annuelles de la pêche côtière	163 936	446 396 300	
1996 Valeur totale de la production aquacole		156 788 000	

À noter :

- Les estimations des prises pour la période 1989–1992 sont issues du tableau 1.
- Les estimations pour 2014 sont issues de Gillett 2016.
- L'estimation de la valeur de l'aquaculture est extraite des travaux de Adams *et al.* (2000), fondés sur Bell and Gervis (1999). La valeur de la production aquacole est dominée (93 %) par la perliculture marine (perle noire), pratiquée pour l'essentiel en Polynésie française. Elle n'inclut pas la production aquacole vivrière. On notera qu'après avoir atteint son point culminant vers 2000, la valeur de la production de la perle noire en Polynésie française a connu une forte baisse, causée principalement par l'érosion du prix du marché.



Suva, Fidji, 2022. (Crédit photo : © Pauline Bosserelle, CPS)

Aujourd'hui : les capacités institutionnelles nationales

Hugh Govan a dressé pour la CPS un inventaire relativement complet des politiques nationales, des budgets d'exploitation et des effectifs des services de la pêche côtière (Govan 2015).

L'extrait ci-dessous permet de faire une simple comparaison avec les estimations des capacités institutionnelles nationales établies précédemment par Adams *et al.* (1995), sachant que le rapport de Govan propose une analyse plus approfondie que les travaux de 1995.

Tableau 3. Estimations récentes des capacités institutionnelles des pays insulaires membres de la CPS dans le domaine de la pêche (tirées de Govan 2015, tableau 2 – la plupart des chiffres portent sur la période 2012–2014).

Pays insulaire membre de la CPS	Total des effectifs	% des effectifs totaux travaillant dans le domaine de la pêche côtière	Budget total des pêches (estimation arrondie en USD)	% du budget consacré à la pêche côtière
Samoa américaines	31	100 %	1 082 283	43 %
Îles Cook	65	26 %	1 300 000	27 %
États fédérés de Micronésie	66	56 %	755 000	56 %
Fidji	147	50 %	3 200 000	60 %
Polynésie française	51	14 %	6 261 778	13 %
Guam	7	100 %	1 570 000	47 %
Kiribati	103	70 %	1 162 604	pas de données
Îles Marshall	90	67 %	2 380 000	pas de données
Nauru	46	39 %	1 278 865	15 %
Nouvelle-Calédonie	35	69 %	6 810 693	27 %
Niue	4	50 %	154 612	pas de données
Îles Mariannes du Nord	17	65 %	581 302	72 %
Palau	32	34 %	755 693	22 %
Papouasie-Nouvelle-Guinée	290	44 %	39 000 000	44 %
Pitcairn	0,125	50 %	pas de données	pas de données
Samoa	57	33 %	850 365	18 %
Îles Salomon	79	59 %	1 500 000	21 %
Tokelau	7	43 %	pas de données	pas de données
Tonga	50	24 %	927 671	17 %
Tuvalu	43	23 %	463 835	13 %
Vanuatu	54	39 %	1 075 373	29 %
Wallis et Futuna	3	100 %	193 265	59 %

Bien que les données de 1995 soient insuffisantes pour réaliser une comparaison globale de l'état des effectifs entre 1995 et 2015, cet exercice est possible pour certains pays. Si la tendance ainsi mise en évidence vaut pour les effectifs totaux, on constate qu'au cours des 30 dernières années, les budgets publics consacrés à la pêche côtière n'ont pas augmenté dans les proportions spectaculaires observées au cours des 30 années précédentes, période avant laquelle certains pays insulaires membres de la CPS n'étaient même pas dotés d'un service des pêches.

On relève en revanche une augmentation substantielle depuis 30 ans des fonds publics alloués à la gestion courante des ressources halieutiques hauturières dans les zones économiques exclusives (ZEE) des petits États insulaires en développement (PEID). Il y a 30 ans, la plupart des pays ne distinguaient pas clairement les pêches hauturières des pêches côtières. Aux Fidji par exemple, le service des pêches comptait des sections chargées de la vulgarisation, de l'évaluation et de la valorisation de la ressource, ainsi que des services techniques, mais pas de départements distincts pour la pêche hauturière et la pêche côtière. Avec la mise en place des conditions minimales harmonisées de la FFA, la création de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) et la nécessité à la fois de respecter un ensemble croissant d'obligations régionales et de gérer (ou de produire) une masse considérable de données issues de la pêche thonière industrielle, les sections hauturières des services nationaux des pêches se sont beaucoup étoffées.

A priori, il n'existe en revanche pas de facteur commun à l'ensemble de la région qui conduirait à une évolution analogue des services de la pêche côtière de la plupart des pays. Cela n'a peut-être finalement rien d'étonnant, compte tenu de la spécificité des ressources halieutiques côtières que chaque pays océanien doit gérer. Au fil des ans, diverses initiatives régionales structurantes consacrées à la pêche côtière ont été lancées, au nombre desquelles il faut citer en particulier la « Nouvelle partition » (CPS 2015), ne serait-ce que parce qu'elle a su attirer l'attention des ministres des Pêches et des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique sur les problématiques de la pêche côtière. Toutefois, dans ce secteur où l'influence d'une multiplicité d'acteurs trouble le jeu, aucun cadre extérieur clairement délimité et juridiquement contraignant ne lie les pays, qui ont pourtant relevé avec enthousiasme le défi de la gestion collective des stocks régionaux de thonidés et d'une reprise en main progressive des pêcheries thonières régionales dans leurs eaux territoriales et aux alentours.

En outre, il est manifestement peu réaliste pour la plupart des pêcheries côtières d'espérer recouvrer les coûts institutionnels de la recherche et de la gestion dans les proportions atteintes par le secteur thonier (notamment dans les ZEE équatoriales). Il a fallu trouver des modèles différents et la résurgence de la gestion communautaire et des aires marines sous gestion locale dans bien des pays est particulièrement encourageante à cet égard (CPS *et al.* 2021).

Kiribati, 2021. (Crédit photo : © Kinanoua Abaiang, MFMRD)



Les capacités institutionnelles de la CPS dans le domaine des pêches côtières, hier et aujourd'hui

En 1992, il n'existait pas au sein de la CPS de Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. De fait, l'Organisation ne comptait aucune division. Elle était dotée, d'une part, du Programme pêche côtière, constitué d'un coordonnateur, de plusieurs sections (information, formation, valorisation des produits de la pêche et développement) et d'un projet de recherche sur la pêche côtière, et, d'autre part, du Programme d'évaluation des thonidés et marlins (TBAP). En outre, la « pêche côtière » ne se limitait pas au récif et au lagon, mais incluait toutes les activités en rapport avec la pêche, à l'exception de celles des thoniers géants. C'était là le domaine du Programme TBAP de la CPS (données, évaluation des stocks et biologie des ressources halieutiques hauturières) et de la FFA (chargée de tous les aspects de la gestion de la pêche thonière industrielle autres que scientifiques).

À l'époque, sous l'impulsion des pays membres, les activités de la CPS dans le domaine de la pêche côtière étaient axées en priorité sur le « développement » et l'on commençait seulement à parler de « gestion » en 1992, non pas tant pour faire face à des problèmes mis en évidence grâce à l'évaluation des stocks, mais parce que les Océaniens se plaignaient auprès des services des pêches des difficultés grandissantes qu'ils rencontraient pour capturer certaines ressources aquatiques majeures. Ces réclamations portaient généralement davantage sur l'aspect financier que sur la sécurité alimentaire et concernaient la surexploitation de ressources d'intérêt commercial plutôt que celles de la pêche vivrière. En dépit de la publication de *Words of the Lagoon* dix ans plus tôt (Johannes 1981), il a fallu attendre le début des années 1990 pour que la plupart des États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS voient s'amorcer un débat national et régional sur le soutien à la pêche artisanale et la reconnaissance de la gestion communautaire.

En 2022, la CPS appuie la pêche côtière et l'aquaculture artisanales par le biais du Programme pêches côtières et aquaculture de sa Division FAME. La division s'est en outre dotée de fonctions importantes, en particulier dans le domaine juridique et économique⁷, du SCS (suivi, contrôle et surveillance – conformité aux règlements de la pêche côtière) et bien entendu de l'aquaculture. Il n'existe en revanche plus de section dédiée à la formation et la section chargée du développement a connu une réduction substantielle de son périmètre. La section Promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches qui a existé pendant plusieurs années s'est réorientée vers la gestion communautaire des pêches, tandis que les activités de recherche halieutique côtière ont fluctué depuis la création d'une section dédiée en 1987, au gré de l'intérêt des bailleurs. Pendant des années, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont soutenu

une grande partie de ces activités, mais il semble que le financement des sciences halieutiques côtières connaisse actuellement une nouvelle phase de décrue. Le Programme pêches côtières et aquaculture contribue désormais également à la gestion des données et archive les données halieutiques côtières pour le compte des pays membres. Ceci constitue un net progrès par rapport à 1992, époque où l'on enregistrerait uniquement les données de la pêche thonière.

Les effectifs du Programme pêche côtière de la CPS ont connu l'évolution suivante :

- En 1992, 11 agents recrutés à l'international et 4 agents recrutés sur le marché local travaillaient sur les pêches côtières.
- En 2007 (15 ans plus tard), le Programme pêche côtière employait 25 agents recrutés à l'international et 5 agents recrutés localement.
- En 2022, le Programme pêches côtières et aquaculture compte 26 agents recrutés à l'international et 5 agents recrutés localement, certaines activités en rapport avec la pêche côtière étant par ailleurs gérées par le Bureau du Directeur.

En matière de recrutement, à la fin des années 1990 et dans les années 2000, la priorité officielle du Programme pêche côtière était de faire passer le pourcentage d'agents océaniques à 50 %

Retour en 1962

En m'attendant à déterminer l'évolution de la situation depuis 30 ans, je me suis également penché sur la nature du soutien régional apporté à la pêche 30 ans auparavant, en me reportant aux actes de la première Conférence technique régionale sur les pêches de 1962, il y a donc 60 ans (Anon. 1962). L'évolution des priorités est notable. En 1962, il s'agissait avant tout de développer la pêche pour assurer la sécurité alimentaire de « populations insulaires en voie d'accroissement rapide »⁸ et l'évaluation des ressources avait pour objectif d'en déterminer l'abondance à des fins d'exploitation et non pour établir des plans de gestion. L'un des plus gros problèmes auxquels se heurtait le secteur de la pêche côtière à l'époque était l'utilisation des explosifs datant de la Deuxième Guerre mondiale dans les pêches de capture. En 1992, le développement était toujours d'actualité, mais la nécessité de prévenir la surpêche et de restaurer les zones surexploitées (renforcée aux yeux de l'opinion publique par le Sommet de la Terre de Rio de 1992) commençait à faire pivoter la région vers le développement durable, et les pays sollicitaient l'aide du Programme pêche côtière de la CPS aussi bien pour résoudre des problèmes que pour exploiter de nouvelles filières. En 2022, l'heure est de plus en plus à la conservation et à la restauration des écosystèmes côtiers et des espèces récifales les plus ciblées, tandis que l'aquaculture est considérée comme le seul système de production d'aliments d'origine aquatique offrant des perspectives de croissance à l'avenir⁹.

⁷ On pourrait dire qu'il était grand temps. En 1962, le président de la première Conférence technique régionale sur les pêches déclarait déjà : « Il me semble néanmoins que les aspects économiques de la pêche dans la zone d'action de la Commission forment des éléments d'importance cruciale de tout plan ou programme, éléments qui ne sont pas suffisamment connus pour permettre la préparation de ces plans et programmes ».

⁸ Toutefois, les limites de la croissance de la pêche étaient explicitement reconnues à l'époque et la priorité était donnée à la nécessité de les déterminer.

⁹ Les pays océaniques pourront bien entendu faire appel à l'avenir à leurs ressources pélagiques de thonidés pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Il ne saurait toutefois être question d'augmenter la production totale, étant donné que l'exploitation des stocks de thonidés du Pacifique occidental et central a déjà quasiment atteint son niveau maximal. Il s'agit plutôt de « rapatrier » ou de retenir une part plus grande de la production de ces pêcheries axées pour l'essentiel sur l'exportation, ou d'utiliser les revenus de cette pêche pour financer d'autres sources de produits alimentaires. Les stratégies des pays membres de la CPS varient en la matière.

au minimum, objectif largement atteint en 2008. Compte tenu du pourcentage important d'étudiantes inscrites à l'époque en sciences de la mer, il semblait inévitable que le rapport hommes-femmes se rééquilibre dans le domaine des pêches côtières, voire bascule en faveur des femmes au cours de la décennie 2020, mais l'on supposait qu'il faudrait continuer pendant encore un certain temps à soutenir les femmes, en les encourageant à se lancer dans les sciences halieutiques et à briguer des postes de direction.

Aquaculture

Il est difficile de se livrer à une comparaison du type « hier et aujourd'hui » pour l'aquaculture en se référant au travail de la Division FAME, puisqu'il n'existait pas de section aquaculture à la CPS en 1992. À l'époque, le soutien qui était accordé aux pays sur le plan régional provenait principalement du Projet de développement de l'aquaculture dans le Pacifique Sud (SPADP) de la FAO, géré depuis les Fidji, qui se traduisait toutefois pour l'essentiel par des activités ad hoc répondant aux demandes des pays.

Sur le plan national en revanche, l'aquaculture a toujours bénéficié d'un soutien assez consistant et lorsque je travaillais aux Fidji, le budget national de l'aquaculture était supérieur à celui consacré à l'évaluation et au développement des pêcheries. L'aquaculture a aussi fait l'objet de nombreuses évaluations régionales au cours des dernières décennies, la dernière en date ayant été produite par Lindsay *et al.* (2022).

Au début des années 1970, la CPS a accueilli une initiative majeure de développement du secteur aquacole, sous l'impulsion de l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud (SPIFDA) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). D'après les archives de son conseil

d'administration conservées dans la Bibliothèque de la CPS, la SPIFDA a rencontré de gros problèmes de gestion et de communication avec les pays membres et le PNUD n'a pas reconduit son financement en 1973. Toutefois, au cours de ses trois années d'existence, l'Agence a diligenté des travaux de recherche de premier plan, portant notamment sur de multiples aspects de l'aquaculture, tels que les méthodes d'élevage et/ou de gestion applicables aux huîtres, aux moules, à la nacre, aux bénitiers, aux trocas, aux crabes de palétuvier, aux crevettes d'eau douce et de mer, aux mulets, aux chanidés et aux picots, ainsi que des expériences visant à augmenter les populations naturelles de langoustes et de tortues. Les projets lancés par la SPIFDA ont permis la mise en place d'installations nationales de recherche sur l'aquaculture qui existent toujours aux Fidji, en Nouvelle-Calédonie et à Palau (Adams and Dashwood 1992).

Le soutien régional à l'aquaculture a ensuite été assuré dans le cadre du Projet de développement de l'aquaculture dans le Pacifique Sud (SPADP) de la FAO dirigé par Hideyuki Tanaka jusqu'en 1996, au long de deux cycles de financement. Lorsque le SPADP a pris fin, la FAO et les pays membres ont exercé une pression considérable sur la CPS pour qu'elle prenne le relais. Il a toutefois fallu quatre ans pour trouver les financements nécessaires à cette transition, un certain scepticisme s'étant installé quant à la viabilité de l'aquaculture océanienne après plusieurs décennies d'investissements de la part des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics (Uwate 1983, par exemple). Il fallait trouver un nouveau modèle pour soutenir l'aquaculture et, après examen des solutions envisageables lors de la Conférence du cinquantenaire de la CPS à Canberra (au cours de laquelle la Commission du Pacifique Sud a été rebaptisée Communauté du Pacifique¹⁰), l'AusAID a accepté d'assurer le financement initial d'une nouvelle unité de la CPS consacrée à l'aquaculture.

La mission de cette nouvelle entité ne consistait pas à aider les pays à développer leur aquaculture, mais à déterminer la viabilité socioéconomique et environnementale potentielle des

¹⁰ ... tout en conservant le sigle CPS pour désigner le Secrétariat, par opposition à l'ensemble des pays membres de l'Organisation.



Milieu des années 1980. (Crédit photo : © CPS)

nombreux projets de développement aquacole du secteur privé qui leur étaient soumis pour examen ou en vue de l'obtention de subventions et de concessions. Le secteur privé était considéré comme le mieux à même de porter le développement économique de l'aquaculture, car il serait capable de réagir plus rapidement à l'évolution des coûts et des bénéfices que la plupart des gouvernements. Le sentiment prévalait également qu'il valait mieux consacrer le soutien régional à un domaine où la plupart des promoteurs de projets d'affaires et d'investissement étrangers présents dans les pays membres semblaient avoir du mal à prendre des décisions réalistes. C'est ainsi qu'a été créée en 2000 la nouvelle Section aquaculture de la CPS dans le but premier de fournir aux pays membres des conseils fondés sur des données économiques afin de les aider à déterminer si les projets d'investissement (pour la plupart étrangers) dans l'aquaculture qui étaient soumis à leur approbation étaient susceptibles d'être plus avantageux pour le pays que pour l'investisseur étranger, et à évaluer leur degré de faisabilité sur le plan économique comme technique.

Nous ne sommes pas parvenus à atteindre cet objectif initial. S'il est vrai qu'à l'époque circulaient dans la région des idées de projets extravagantes portées par le secteur privé, la plupart des pays membres de la CPS étaient réticents à l'idée de solliciter des conseils extérieurs pour les évaluer. Peut-être pensaient-ils que la CPS ne répondrait pas suffisamment vite au gré d'autres services publics bien décidés à réduire les obstacles pour les investisseurs étrangers, ou craignaient-ils que la CPS n'émette un avis défavorable et que les investisseurs ne passent leur chemin si les projets étaient soumis pour évaluation. C'est pourquoi la nouvelle Section aquaculture de la CPS s'est recentrée sur ses autres objectifs, afin notamment d'aider les pays à mettre en place un environnement réglementaire assurant des bases juridiques solides à l'aquaculture, à améliorer la biosécurité pour les espèces aquatiques transférées et à accompagner l'élaboration de plans nationaux de développement de l'aquaculture conformes aux meilleures pratiques.

Il n'y avait pas beaucoup d'aquaculture *artisanale* dans la zone d'intervention de la CPS en 1992. La plupart des projets aquacoles soumis aux directeurs des pêches étaient de nature commerciale, et avaient souvent un caractère spéculatif. Parmi les initiatives de type artisanal, on peut citer les fermes expérimentales d'algoculture (*Kappaphycus/Eucheuma*) qui ont été mises en place à l'échelle des villages dans plusieurs pays sur la base d'études initiales de grossissement réalisées en 1975 aux Fidji (Singh *et al.* 1975) et en 1977 à Kiribati (Russell 1982) et qui ont débouché dans les années 1980 sur des projets d'exploitations commerciales aux Fidji, aux Îles Salomon, à Kiribati et dans d'autres pays membres de la CPS¹¹. Aux Fidji, des efforts considérables ont été déployés pour promouvoir l'élevage artisanal du tilapia, avec le soutien du Peace Corps des États-Unis d'Amérique, qui a assuré le travail de vulgarisation en utilisant des alevins fournis par la station publique de recherche aquacole de Naduruloulou, dont le financement était assuré par le Japon. Le Centre international pour l'aménagement des ressources bioaquatiques (ICLARM) accompagnait la mise en place dans

des villages des Îles Salomon d'installations de grossissement d'alevins de poissons d'aquariophilie produits naturellement et de bénitiers produits en éclosérie. On trouvait à Nauru l'une des rares communautés possédant une longue tradition aquacole, où des alevins de chanidés capturés dans le lagon étaient transportés vers des lacs intérieurs naturels aux eaux saumâtres, notamment celui de Buada, où on les faisait grossir (Spenneman 2002, R. Kun communication personnelle).

Le développement de l'aquaculture et les facteurs qui y contribuent varient d'un pays à l'autre. Là encore, le commercial l'emporte le plus souvent sur l'artisanal, qu'il s'agisse de la perle noire à l'est de la Polynésie ou de l'élevage en bassins d'appâts vivants pour la pêche à la canne à Tarawa, et tous ces projets semblent subir davantage les effets de facteurs externes que de la maîtrise technique du cycle d'élevage. Quant à l'idée de recourir à la pisciculture pour garantir la sécurité alimentaire locale, cette solution ne présentait guère d'avantage concurrentiel, sauf dans les régions où les poissons étaient rares dans le milieu naturel, telles que les zones montagneuses et les récifs proches de la surexploitation, ou dans les pays où le prix du poisson était élevé.

Quelles que soient les difficultés à court ou à moyen terme, l'aquaculture reste la solution d'avenir si les populations humaines continuent d'augmenter, puisqu'il est indéniable qu'il n'en va pas de même pour les populations d'espèces de poissons *sauvages* actuellement exploitées. Dans un avenir proche, la valeur des ZEE des pays océaniques ne se limitera plus aux seuls stocks de thonidés.

Conclusions

Changements notables au cours des 30 dernières années

La liste suivante recense de manière non exhaustive les changements constatés par l'auteur à l'issue d'un survol rapide de la pêche côtière et de l'aquaculture :

- *Les ONG sont désormais beaucoup plus actives, non seulement dans le domaine de la conservation, mais aussi dans celui de la gestion des stocks halieutiques* – notamment pour ce qui concerne l'accompagnement de la gestion communautaire. En 1992, les organisations internationales et les spécialistes d'autres régions avaient relevé que les ONG travaillant dans le domaine de la pêche en Océanie étaient très peu nombreuses. On l'expliquait généralement par le fait que, bien plus que dans d'autres régions, les pays océaniques s'étaient assuré le soutien d'organisations régionales. Cependant, les ONG ont depuis lors grandement développé leurs services d'appui à la pêche côtière et à la gouvernance écosystémique. Il convient de mentionner en particulier le Réseau d'aires marines sous gestion locale¹² ainsi que des ONG internationales reconnues telles que le Fonds mondial pour la nature (WWF) ou *The Nature Conservancy*.

¹¹ Ce projet a toutefois été mis à mal par la fluctuation des cours mondiaux et la concurrence féroce de pays aux coûts de production et de transport inférieurs, tels que les Philippines, ainsi que par le passage de plusieurs cyclones aux Fidji.

¹² <https://lmmanetwork.org>.

- *La gestion communautaire de la pêche artisanale est désormais reconnue comme étant la norme et non pas une exception ou une relique du passé.* Comme on l'a rappelé plus haut, l'ouvrage de Bob Johannes *Words of the Lagoon* publié en 1981 a grandement contribué à démontrer que la conservation communautaire et les savoirs traditionnels avaient un rôle légitime à jouer dans le maintien de pêcheries artisanales viables. Ce message a trouvé un large écho parmi les gouvernements, dont beaucoup commençaient à désespérer face à la difficulté de garantir la viabilité de cette activité au moyen d'interventions directes – comme la mise en œuvre de mécanismes de suivi et de gestion du type de ceux employés dans les pays développés pour la pêche commerciale et désormais appliqués en Océanie à la pêche thonière. La délégation de responsabilité est véritablement la seule solution envisageable pour des pêcheries non commerciales plurispécifiques et diffuses, notamment pour les sites où des mécanismes coutumiers sont encore en application.
- *Le rôle joué par les femmes dans la pêche artisanale est désormais quantifié.* Cette quantification n'est peut-être pas parfaite, mais au début des années 1990, on ne disposait d'aucune information quantitative au sujet de la plus grande partie des activités halieutiques accomplies par les femmes, comme Dalzell *et al.* (1994, 1996) l'ont découvert en produisant des états des lieux de la pêche côtière dans la région. Les choses ont commencé à bouger quand Patricia Tuara, de la Section promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches du Programme pêche côtière, a commencé à évaluer le rôle des femmes dans le secteur de la pêche de plusieurs pays membres de la CPS (Tuara 1988 par exemple). Plus tard, dans les années 2000, Mecki Kronen et ses collègues de l'Observatoire des pêches récifales du Programme pêche côtière ont réalisé sur le terrain des études

approfondies sur la participation sociale dans pratiquement tous les pays insulaires membres de la CPS (voir Kronen and Vunisea 2009). Le bulletin d'information *Les femmes et la pêche*, dont le premier numéro date de 1997, livre une chronique passionnante de cette évolution¹³.

- *Les méthodes d'évaluation rapide et les indicateurs permettant de mettre en évidence les stocks nécessitant une intervention et d'en mesurer les résultats deviennent opérationnels.* S'il s'agissait là d'une priorité pour la pêche côtière en 1992, il semblait pratiquement impossible de la réaliser à l'époque, tout du moins à grande échelle. Les méthodes existantes nécessitaient des enquêtes et des actions de suivi coûteuses qui dépassaient les capacités de la plupart des services nationaux des pêches en Océanie.
- *Les connaissances biologiques et écologiques fondamentales sur les poissons de récif et les invertébrés ont considérablement progressé.* Nous en savons désormais beaucoup plus sur la longévité, le recrutement, la croissance et la réponse des populations et des assemblages face à l'exploitation. Il faudra encore un peu de temps pour parvenir à une gestion rigoureuse de ressources composées de dizaines d'espèces, mais les progrès accomplis sont indéniables.
- *La Nouvelle partition est le cadre d'action régional que l'on attendait depuis longtemps, en particulier pour la gestion communautaire, et les progrès accomplis sont aujourd'hui mesurés.* Le Rapport régional de situation sur les pêches côtières constitue un mécanisme permettant aux décideurs au plus haut niveau de suivre périodiquement l'évolution du secteur, du moins à un niveau agrégé à l'échelon de la région. De plus, les ministres océaniques des Pêches se réunissent désormais chaque année, ce qui leur permet d'examiner ensemble les thématiques touchant à la pêche côtière et à l'aquaculture, possibilité quasiment inexistante avant 2020.

¹³ <https://coastfish.spc.int/fr/publications/bulletins/hina-les-femmes-et-la-peche>.



Gizo, Îles Salomon, 2008. (Crédit photo : © Antoine Teitelbaum, CPS)

- *Les aires marines protégées où la pêche est interdite et les mesures de gestion des ressources halieutiques ne sont plus des solutions mutuellement exclusives.* Le développement de la gestion par zone, la création de zones délimitées qui permettent une gestion communautaire, le recours à des fermetures temporaires destinées à accorder un « répit » à la pêche inspirées de la tradition des *ra'ui/tabu/bul* et la montée en puissance du Réseau d'aires marines sous gestion locale expliquent cette évolution. Il y aura toujours des désaccords entre les tenants des options les plus radicales (« Vaut-il mieux placer nos ressources limitées dans un petit nombre de zones totalement protégées ou essayer de limiter l'impact de la pêche sur l'ensemble de la zone ? »), mais on semble plus fréquemment parvenir à des compromis constructifs qu'en 1992. Ils sont parfois même très constructifs, même si la dernière version du tableau de bord de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (<https://fameresults.org/>) montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour transposer à grande échelle une gestion des pêches côtières performante.
 - *La nécessité de renforcer le partage de l'information et des expériences sur la pêche côtière et l'aquaculture entre les populations et les professionnels de différents domaines était déjà reconnue, mais il semble que peu de progrès aient été réalisés à cet égard depuis 1992.* Si la Section information halieutique de la CPS produit des documents d'excellente qualité et le Programme pêches côtières et aquaculture contribue toujours plus à rapprocher les acteurs et à garder la trace des pratiques, on notera que la production de 1992 était déjà de haut niveau. On peut se féliciter que la CPS continue à répondre aux besoins d'un secteur en constante évolution, mais pendant plusieurs années les ressources consacrées à ces activités se sont taries. C'est ainsi que la Conférence des directeurs des pêches n'avait plus lieu que tous les deux ans et que la plupart des questions techniques relatives aux pêcheries côtières avaient été rayées de son ordre du jour. Pendant une certaine période des années 2000, les responsables nationaux de la pêche côtière n'avaient même plus la possibilité de se rencontrer une fois par an au niveau régional, alors que le nombre de réunions consacrées à la science et à la gestion des pêcheries thonières connaissait une telle croissance qu'il fallut proposer une règle limitant à deux le nombre de sessions annuelles de la WCPFC. Dans les années 1980 et 1990, le Programme pêche côtière organisait de temps à autre des ateliers/conférences de deux semaines afin de réunir les scientifiques et les gestionnaires des pays et de recenser leurs conseils et leur pratique pour les diffuser plus largement. C'est d'ailleurs d'une de ces rencontres – l'atelier consacré à la recherche sur les ressources halieutiques côtières de 1988 – que date mon premier contact avec la CPS. S'il faut beaucoup de temps et de moyens pour organiser ce type de réunions et en documenter les conclusions, c'est néanmoins essentiel si l'on veut que les praticiens océaniques s'épaulent mutuellement pour progresser. En ce qui me concerne, j'ai toujours pensé que le recensement, la compilation, la publication et la diffusion d'informations pratiques comme scientifiques étaient l'un des points forts de la Division FAME et un domaine dans lequel la CPS surpasse toutes les autres organisations régionales. On peut penser que la pandémie de COVID-19 a permis de renforcer le dialogue grâce à l'utilisation de méthodes virtuelles peu coûteuses, mais peut-être convient-il de mobiliser encore davantage de ressources dans ce sens.
 - *L'importance que revêt l'environnement marin pour les Océaniens est désormais reconnue à l'échelle mondiale* – bien plus que ce n'était le cas en 1992. Le groupe de travail du CORP sur le secteur marin, le Forum des Îles du Pacifique et les principaux groupes de PEID océaniques représentés aux Nations Unies ont longtemps fait campagne pour faire connaître les « grands États océaniques en développement », s'appuyant sur des instruments tels que la politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique. Ces actions semblent également avoir attiré l'attention de la planète sur les questions liées à l'eau, si importantes pour les pays océaniques. Ceci contribue à contrecarrer la tendance manifestée par le passé par les institutions mondiales, les bailleurs et les grandes ONG à adopter une approche unique en partant du principe que l'on pouvait transposer au Pacifique occidental et central les problèmes et les solutions associés aux autres océans.
 - *La valeur directe de la pêche de subsistance et la valeur indirecte des espaces marins pour les économies des petits pays insulaires sont désormais bien mieux reconnues.* En 1992, à contre-courant des tendances de l'époque, des voix se sont élevées pour que la pêche commerciale ne soit plus la seule activité halieutique à être prise en compte dans la valeur économique de la pêche, que l'on réalise l'importance de la pêche vivrière et artisanale pour l'édification des nations et que l'on reconnaisse également le rôle de l'environnement marin dans d'autres secteurs, dont le tourisme en particulier. Pour une large part, cette amélioration est due à la quantification de la contribution économique de la pêche dans les travaux de Bob Gillett et de ses collègues (série d'études *Benefish*, voir Gillett 2016¹⁴).
- Adams (1996) estimait que plusieurs solutions pouvaient être proposées face aux problèmes rencontrés dans le secteur de la pêche côtière, tels que recensés par la CPS au début des années 1990. La plupart des questions évoquées ci-dessus figuraient déjà dans l'inventaire de la CPS. Il n'est pas facile d'évaluer les progrès réalisés au titre de certains des autres points de l'inventaire de 1996 et les informations relatives à leur réalisation sont trop diffuses ou inaccessibles pour un bilan rapide tel que celui présenté ici. Les recommandations suivantes relèvent principalement du domaine de la recherche, mais peuvent présenter un intérêt pratique :
- *Étude du niveau de dépendance des stocks halieutiques récréatifs des petits pays insulaires par rapport à des sources de recrutement distantes, ainsi que de l'importance des « effets de débordement » des aires marines protégées créées en milieu récifal pour différentes ressources.* D'importants travaux de recherche ont été accomplis récemment dans ce domaine. Il serait intéressant de les passer en revue afin de déterminer s'ils fournissent des indications concluantes applicables à la conservation et à la planification de la gestion des pêcheries océaniques.
 - *Cartographie et estimation de la superficie de l'habitat des ressources côtières pour différents assemblages dans chaque petite île.* Ces informations auraient été d'une très grande

¹⁴ La publication d'une nouvelle étude *Benefish* est prévue pour 2023.

utilité pour les évaluations sommaires que nous réalisions au début des années 1990, notamment pour les espèces sédentaires, en permettant la transposition d'observations ponctuelles à l'échelle d'une île entière. La télédétection était balbutiante et l'imagerie très coûteuse à l'époque. Mais le plus gros obstacle auquel nous étions confrontés était la lutte que se livraient les organisations régionales pour attirer l'attention des bailleurs. On semblait partir du principe qu'une seule organisation membre du CORP pouvait assurer le rôle de prestataire d'analyse par télédétection pour tous les autres membres.

- *Compilation des informations nouvelles et existantes sur les taux de prise et les rendements de différentes espèces tropicales pour différents niveaux de pression de pêche, différents engins de pêche et dans des zones différentes, afin d'améliorer les informations indicatives de référence sur la réaction des stocks à l'exploitation. Large diffusion des résultats de cet exercice.* J'ignore dans quelle mesure ces informations ont été réunies ni même si elles seraient encore considérées comme utiles. La composante côtière du projet PROCFish de la CPS, financé par l'Union européenne, avait initialement été conçue pour lancer ce processus. Il a ensuite été décidé de réaliser des instantanés (relativement) rapides de quelques zones dans chaque pays, plutôt que de s'attaquer à la tâche monumentale d'établir un suivi à partir de séries chronologiques et des évaluations sur des zones étendues.

En 2022, avec le recul, on constate certains oublis dans la liste des priorités établie en 1996 ; ils correspondent à des problématiques qui paraissent aujourd'hui évidentes et sont mieux prises en compte.

- *Réalisation de prévisions sur les effets du changement climatique sur la pêche artisanale et l'aquaculture* afin d'aider les États et Territoires membres de la CPS et les populations à prendre en connaissance de cause des décisions relatives à l'adaptation et à l'atténuation (et dans le cas des groupements de pays, fourniture d'informations destinées à inciter la communauté internationale à réduire ou à éviter les causes du réchauffement à l'échelon mondial).
- Depuis 2005 environ, la CPS consacre des moyens importants à l'étude des effets du changement climatique sur la pêche, avec notamment la production du premier rapport d'envergure sur la vulnérabilité des ressources halieutiques et aquacoles du Pacifique tropical face au changement climatique (Bell *et al.* 2011), la modélisation des prévisions des effets du changement climatique sur le Pacifique occidental et central (Nicol *et al.* 2022, par exemple) et des évaluations de référence dans plusieurs pays (Moore *et al.* 2012).
- *Mise au point de politiques et de plans nationaux et régionaux pour guider les progrès de la pêche côtière et de l'aquaculture et orienter les ressources vers les problèmes les plus importants au lieu de simplement réagir aux situations de crise.*
- À l'époque, nous ne considérions pas cette question comme une priorité, mais comme un mécanisme permettant de résoudre les problèmes prioritaires. Certains ont toutefois estimé qu'il s'agissait d'une grave

omission. À la CPS, ceci a d'abord donné lieu à la transformation en 1999 de la conférence technique régionale sur les pêches en une conférence des directeurs des pêches à vocation plus stratégique, puis à la proposition d'établir un accord régional sur la gestion de la pêche côtière (idée rejetée par les directeurs des pêches) et enfin à l'élaboration d'un plan stratégique pour le Programme pêche côtière en 2003, peu après l'arrivée du premier Chargé de la planification de la CPS. La planification des activités régionales relatives à la pêche est bien entendu montée en puissance depuis lors et les politiques et plans nationaux de développement de la pêche se sont multipliés, même si certains d'entre eux semblaient surtout motivés par la nécessité de se conformer aux exigences associées à des projets à court terme financés par les bailleurs de fonds.

- *Prise en compte systématique de la vulnérabilité de la pêche et de l'aquaculture océaniques face aux variations des prix du marché.*
- Les concepteurs de projets halieutiques et aquacoles ainsi que les banques semblent souvent partir du principe que les prix sont prévisibles et ils ont tendance à minimiser l'importance des risques, notamment celui d'inonder le marché. Plusieurs produits de la mer en ont fait les frais en Océanie, dont certains intéressent les populations pratiquant la pêche artisanale et l'aquaculture, tels que la perle noire, le troca et l'algue « Eucheuma » (*Kappaphycus*), sachant que le secteur thonier n'est nullement à l'abri de cet écueil. S'il est vrai que l'on prend souvent en compte les limites des ressources naturelles et le danger que présente la surpêche, ainsi que l'impact potentiel des phénomènes météorologiques extrêmes sur la mariculture, les prévisions de prix figurant dans les projets d'investissement – du moins ceux que j'ai eu à examiner au fil des ans – pèchent souvent par optimisme. C'est une des raisons pour lesquelles les organismes régionaux de développement de la pêche ont besoin d'économistes et c'est avec plaisir que j'ai constaté que le Programme pêches côtières et aquaculture s'était doté de cette compétence il y a plusieurs années. Pendant longtemps auparavant, les conseils économiques sur la pêche étaient considérés comme relevant de la compétence de la FFA, organisation qui se consacre toutefois principalement à la pêche thonière.
- *Le braconnage.* J'allais ajouter les « blue boats » à la liste des nouvelles priorités, mais le nombre de ces petits navires originaires d'une province d'un certain pays de l'Asie du Sud-Est s'aventurant en Océanie pour piller les récifs isolés semble avoir atteint son maximum avant 2020 et le problème paraît avoir été résolu par la voie diplomatique. On avait déjà assisté par le passé au pillage de récifs isolés (comme dans les années 1980 avec une explosion de la pêche au bénéitier par les palangriers de l'Asie du Sud, situation qui avait elle aussi trouvé sa solution dans le dialogue international du côté des importateurs, par le biais de la CITES¹⁵ cette fois), et il est probable qu'on verra ce type de phénomène se reproduire à l'avenir. Les pays membres de la CPS

¹⁵ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

les plus proches du continent asiatique et de ses territoires insulaires ont *toujours* été plus vulnérables à ces pratiques et ont été les premiers à subir le braconnage des poissons de récif vivants dans les années 2000. La pêche illicite, non déclarée et/ou non réglementée était auparavant considérée comme un problème touchant la pêche hauturière commerciale, car ce terme avait vu le jour suite aux activités de navires battant pavillon de complaisance. Mais la pêche illicite se produit à tous les niveaux et le financement de l'aide apportée aux pêcheurs côtiers pour les aider à respecter la réglementation nationale ou les règles communautaires est généralement très insuffisant. La CPS est maintenant dotée d'une équipe chargée du suivi, contrôle et surveillance des pêches côtières, qui aide les pays membres à résoudre les problèmes locaux de conformité.

Je ne vais pas me hasarder à prédire la manière dont les services nationaux des pêches et le Programme pêches côtières et aquaculture de la CPS pourraient répondre à tous les points soulevés dans ces conclusions. Il existe des mécanismes de planification sophistiqués dont c'est le travail. Ma mission consistait à déterminer ce qui a changé au cours des 30 dernières années.

Et je dois dire que je suis très admiratif. Globalement les choses ont indéniablement changé en mieux, et si, sur certaines questions, les progrès enregistrés dans la région sont moins rapides que je ne l'aurais espéré, il y a eu des avancées dans beaucoup d'autres domaines, y compris ceux où je n'aurais jamais pensé que cela soit possible.

S'agissant du rôle de la CPS à cet égard, la seule véritable mise en garde que je formulerais porte sur ce qui semble être une réduction drastique des fonctions de « développement » de la pêche côtière. Même si les limites de l'exploitation de la plupart des pêcheries côtières ont déjà été atteintes ou dépassées et que toute expansion future significative de la production vivrière locale ou destinée à l'exportation ne peut venir que de l'aquaculture dulcicole et de la mariculture, encore faut-il selon moi que l'équipe de la CPS chargée des pêches côtières soit en mesure de proposer des conseils, un accompagnement et des formations pour améliorer la rentabilité de la chaîne de valeur de la pêche artisanale, que cela porte sur la réduction des coûts de la pêche, le traitement et la conservation, la réduction des pertes, la commercialisation ou d'autres sujets encore. Il sera de plus en plus important d'aider les petits pêcheurs à valoriser au maximum leur production actuelle, car les limites destinées à préserver la pérennité de la ressource vont être durcies.

Au début du présent article, j'ai posé une question rhétorique. La gestion des pêches côtières en Océanie correspond-elle désormais à la « fusion de méthodes conventionnelles, qui impliquent notamment la collecte de données selon des critères spécifiques d'échantillonnage dans le but de tester des hypothèses, et d'une démarche moins axée sur les données telle que préconisée par Johannes », conformément aux prévisions de Dalzell *et al.* (1996) ? Compte tenu du développement des stratégies de gestion communautaire et de cogestion, associé à l'intensification de la recherche et du recensement des savoirs, je pense que la réponse est « oui ». La démarche axée sur les données est toujours présente, comme le montre le récent exposé de la 14^e Conférence des directeurs des pêches de la CPS intitulé « Mise en place d'une démarche durable de collecte et d'exploitation des données halieutiques côtières pour une gestion

performante » (Magron and Halford 2022), mais on assiste également au développement rapide des stratégies communautaires, décrites dans les travaux de la CPS (CPS *et al.* 2021).

References

- Adams T.J.H. and Dashwood J. 1992. Research in the Pacific Islands on coastal fisheries - An SPC Perspective. Paper prepared for a Coordinators meeting of the Australian Centre for International Agricultural Research. [16] p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/furz3>
- Adams T.J.H., Richards A., Dalzell P.J. and Bell L. 1995. Research on Fisheries in the Pacific Islands Region. In Proceedings of the SPC/FFA Workshop on the Management of Pacific Island Coastal Fisheries. ICFMaP Technical Document 12: 87-166. SPC, Noumea. <https://purl.org/spc/digilib/doc/2mk6p>
- Adams T.J.H. 1996a. L'avenir du programme pêche côtière de la CPS en tant qu'organisme de coopération [Document de travail 5]. Conférence Technique Régionale sur les Pêches, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 5-9 août 1996, 26^{ème}. 8 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/9abzr>
- Adams T.J.H. 1996b. Coastal Fisheries and Marine Development Issues for Small Islands. Paper presented at the Fisheries panel discussion of the IUCN World Conservation Congress Marine and Coastal Workshop, Montreal, Canada, 17-18 October 1996. Published on p 40-50 in M. J. Williams (ed) A roadmap for the future for fisheries and conservation. ICLARM Conference Proceedings 56. <https://purl.org/spc/digilib/doc/7wdao>
- Adams T., Bell J., and Labrosse P. 2001. Current status of aquaculture in the Pacific Islands. In R.P. Subasinghe, P. Bueno, M.J. Phillips, C. Hough, S.E. McGladdery and J.R. Arthur, eds. Aquaculture in the Third Millennium. Technical Proceedings of the Conference on Aquaculture in the Third Millennium, Bangkok, Thailand, 20-25 February 2000. NACA, Bangkok and FAO, Rome.
- Adams T., Friedman K., Kronen M., Pinca S., Ponia B., and Chapman L. 2008. Status report: Nearshore and reef fisheries and aquaculture. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 37 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/66mrt>
- Anon. 1962. (Report of the 1st SPC) Fisheries Technical Meeting. Noumea, New Caledonia, 5th-13th February 1962. <https://purl.org/spc/digilib/doc/mjzth>
- Anon. 1996. Vingt-sixième Conférence Technique Régionale sur les Pêches: (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 5-9 août 1996). Conférence Technique Régionale sur les Pêches, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 5-9 août 1996, 26^{ème}. v. 82 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/sjzrz>
- Anon. 2013. Status Report: Reef and Nearshore Fisheries and Aquaculture: Annex to Working Paper 1. SPC Heads of Fisheries Meeting, Noumea, New Caledonia, 4-8 March 2013, 8th. 45 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/ivpjz>
- Bell J.D. and Gervis M. 1999. New species for coastal aquaculture in the tropical Pacific - constraints, prospects and considerations. Aquaculture International 7:207-223
- Bell J.D., Johnson J.E. and Hobday A.J. 2011. Vulnerability of tropical Pacific fisheries and aquaculture to climate change. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 925 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/en9j3>
- CPS. 2015. Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Communauté du Pacifique. 16 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/cyzz8>
- CPS, LLMA, UOW. 2021. Transposition à grande échelle de la gestion communautaire des pêches en Océanie [Document d'information]. Nouméa, Nouvelle-Calédonie : Communauté du Pacifique. 4 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/zipk3>

- Crocombe R. 1994. Workshop overview. In *Traditional marine tenure and sustainable management of marine resources in Asia and the Pacific*, G. R. South, et al. (eds). Suva: International Ocean Institute-South Pacific, 291-300.
- Dalzell P.J. and Adams T.J.H. 1994. Compte rendu sur la situation actuelle de la pêche côtière dans les pays insulaires du Pacifique Sud [WP.8]. Conférence Technique Régionale sur les Pêches, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 14-18 mars 1994, 25ème. 47 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/2u3hh>
- Dalzell P.J., Adams T.J.H. and Polunin N.V.C. 1996. Coastal Fisheries of the Pacific Islands. *Oceanography and Marine Biology: An Annual Review* 34, 395-531 <https://purl.org/spc/digilib/doc/zc9yq>
- Gillett R. and Lightfoot C. 2002. The Contribution of Fisheries to the Economies of Pacific Island Countries. Pacific Studies Series, Asian Development Bank, World Bank, Forum Fisheries Agency, Secretariat of the Pacific Community, 218 p. <https://www.adb.org/publications/contribution-fisheries-economies-pacific-island-countries>
- Gillett R. 2016. Fisheries in the economies of Pacific Island countries and territories. Noumea, New Caledonia: Pacific Community. 684 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/pvyuo>
- Gillett R. and Tauati M.I. 2018. Fisheries in the Pacific. Regional and national information. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 625. Apia, FAO. https://gillettprestonassociates.com/?smd_process_download=1&download_id=81
- Govan H. 2015. Preliminary review of public expenditure of the fisheries agencies of Pacific Island countries and territories: Policy, operational budget and staffing support for coastal fisheries. 25 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/43c9k>
- Hare S.R., Williams P.G., Ducharme-Barth N.D., Hamer P.A., Hampton W.J., Scott R.D., Vincent M.T., Pilling G.H. 2021. La pêche thonière dans le Pacifique occidental et central : bilan de l'activité halieutique et état des stocks de thonidés (2019) - Rapport d'évaluation de la pêche thonière N°20. Nouméa, Nouvelle-Calédonie : Communauté du Pacifique. 51 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/mhfun>
- Lindsay S., Lindley R., Lam M. and Lassauce H. 2022. Assessment of the Aquaculture needs, priorities and future direction in the Pacific Islands Region. Information Paper 12, 14th SPC Heads of Fisheries Meeting, Noumea https://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Meetings/HOF/14/HoF14_IP12.pdf
- Johannes R.E. 1981. Words of the Lagoon: Fishing and Marine Lore in the Palau District of Micronesia. 245 p. University of California Press, Berkeley https://archive.org/details/bub_gb_Tlo-VdFv7QLoC/page/n1/mode/2up
- Johannes R.E. 1994. Design of tropical nearshore fisheries extension work beyond the 1990s. In *Traditional marine tenure and sustainable management of marine resources in Asia and the Pacific*, G. R. South, et al. (eds). Suva: International Ocean Institute-South Pacific, 162-74 in https://www.researchgate.net/publication/259716670_The_Collected_Works_of_RE_Johannes_Publications_on_Marine_Traditional_Knowledge_and_Management
- Johannes R.E. 1998. The case for dataless marine resource management: Examples from tropical nearshore fisheries. *Trends in Ecology and Evolution*, 13, 243-246. in https://www.researchgate.net/publication/259716670_The_Collected_Works_of_RE_Johannes_Publications_on_Marine_Traditional_Knowledge_and_Management
- Hampton J., Lewis A., Williams P. 1999. La pêche thonière dans le Pacifique occidental et central : bilan de l'activité halieutique et état actuel des stocks de thonidés (1998). Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 50 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/tqb4f>
- Kearney R. 1981. A brief review of the state of the stocks of highly migratory species of fish in the Central and Western Pacific. 31p. Skipjack Survey and Assessment Programme, South Pacific Commission, Noumea. <https://purl.org/spc/digilib/doc/xqbfz>
- Kronen M., Vunisea A. 2009. Incidence de la pêche et sécurité alimentaire - différenciation des pratiques de la pêche de poisson selon le sexe et les groupes culturels dans les États et Territoires insulaires océaniques et dans les groupes culturels auxquels ils appartiennent. HINA, les femmes et la pêche, Bulletin d'information de la CPS 19:3-10. <https://purl.org/spc/digilib/doc/quis2>
- Magron F. and Halford A. 2022. Building a sustainable approach to collection and use of coastal fisheries data for effective management. Presentation to the 14th SPC Heads of Fisheries Meeting, SPC, Noumea. https://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Meetings/2022/2022/Day2_05_Sustainable_Approach_to_CF_data_collection.pptx
- Nicol S., Bell J., Johnson J. and Smith N. 2022. Programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) relatif aux conséquences du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et les ressources halieutiques du Pacifique. Document de travail 4. 14e Conférence des directeurs des pêches, 13-17 juin 2022. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, Communauté du Pacifique. 12 p. <https://purl.org/spc/digilib/6kqd7>
- Russell D.J. 1982. Introduction of *Eucaema* to Fanning Atoll, Kiribati, for the purpose of mariculture. *Micronesica* 18, 35-44. <https://micronesica.org/sites/default/files/gracilariaandpoly-cavmenesesandabboto.pdf>
- Singh A., Booth W., Raj U., Zucher W.H. and Nielsen S.A. 1975. Investigation of marine plants: Progress report. School of Natural Resources, University of the South Pacific, Suva. 22p.
- SPC. 2022. Future of fisheries: Coastal fisheries report card 2022 <https://fame.spc.int/en/publications/roadmap-a-report-cards>
- Spennemann Dirk H.R. 2002. Traditional milkfish aquaculture in Nauru. *Aquaculture International* 10(6). DOI: 10.1023/A:1023900601000
- Tuara P. 1998. An assessment of the role of women in fisheries in the Republic of the Marshall Islands. Noumea: SPC Women's Fisheries Development Section. 31 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/te9gn>
- Uwate D.K.R. 1983. Aquaculture development: the Pacific way? [Background Paper 2]. Noumea, New Caledonia: South Pacific Commission. 15th Regional Technical Meeting on Fisheries, Noumea, New Caledonia, 1 - 5 August 1983. 7 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/rvkwr>